

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 76 (1925)
Heft: 8-9

Artikel: Le sol des taillis de châtaignier de Villars-sous-Yens
Autor: Moreillon, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784821>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sous peine de voir l'érosion s'accroître et les cultures des deltas et des plaines anéanties.

A la tête du service forestier de l'île se trouve un sylviculteur éminent, M. le Conservateur Rotgès, qui connaît admirablement les conditions forestières de la Corse pour y avoir exercé son activité durant trente ans et dont la science botanique n'est jamais en défaut. Il faut rendre hommage aux mérites incontestables de ce chef distingué dont les efforts incessants ont eu pour but de défendre la forêt corse et de lutter avec autant d'énergie que de tact contre les appétits des bergers.

M. Rotgès a été pour nous, durant notre trop court voyage dans sa conservation, un guide aussi richement documenté que prévenant. Qu'il trouve ici l'expression de la gratitude de ses camarades continentaux qui conservent un souvenir lumineux des entretiens qu'ils ont eus avec le sympathique Conservateur d'Ajaccio.¹

Montcherand sur Orbe, août 1925.

A Barbey.

Le sol des taillis de châtaignier de Villars-sous-Yens.

Dans un article intitulé „Les taillis de châtaignier et la fabrication des clôtures en Suisse romande“, paru à page 40 du Journal forestier suisse de 1925, nous avons dit que le châtaignier exigeait un sol décalcifié, une certaine quantité de silice et de potasse pour se développer normalement.

Un inspecteur forestier étranger nous a demandé si le sol de Villars-sous-Yens était décalcifié, ou pauvre en calcaire.

Pour lui répondre en connaissance de cause, nous avons prélevé dans 9 places différentes, 27 échantillons de sol jusqu'à un mètre de profondeur, puis remis ces échantillons à l'Etablissement fédéral de chimie agricole à Lausanne, en vue d'une analyse chimique.

Mr. le Dr Dusserré, directeur de cet établissement, nous a très aimablement remis le résultat d'analyse suivant, qu'il est intéressant de publier in-extenso, afin que des recherches de ce genre puissent être faites sur les mêmes bases.

„Terres plus ou moins graveleuses, argilo-siliceuses et non

¹ Ouvrage consulté: *L. Ravel, La Corse, ressources de son sol et de son climat.* — Paris. Ch. Amat, Editeur, 11 rue de Mézières; 1911, en 8°, 442 p.

calcaires, peu humifères; très pauvres en chaux et acide phosphorique, bien pourvues en potasse“.

Proportion de terre fine (grains de diam. inf. à 1 mm) 69 à 86 %
 „ „ gravier („ „ „ sup. à 1 mm) 14 à 31 %
 (gravier: erratique alpin remanié, siliceux et silicaté, sans ou avec traces de calcaire).

Calcaire dans la terre fine: 0 dans les 27 échantillons.

Réaction „ „ „ „ : très acide.

Composition de la terre fine, mélange des 27 échantillons:

Chaux (CaO) soluble dans chlorure d'ammonium (assimilable) 0,07 %
 Potasse (K²O) totale 1,71 %
 „ soluble dans acide chlorhydrique 10 % 0,11 %
 Acide phosphorique (P²O⁵) total 0,05 %
 „ „ soluble dans acide chlorhydrique 10 % 0,03 %

La description du sol exigé par le châtaignier était donc exacte, sauf que le mot de silice est à remplacer par celui de potasse, correction qui aura été faite sans autre par les lecteurs.

* * *

La présence du calcaire dans les sols où croit le châtaignier étant discutée depuis plus d'un demi-siècle, nous admettons qu'il sera intéressant de connaître les principales analyses de sols et les idées émises à ce sujet.

*Châtin*¹ puis *Fliche et Grandeau*² ont admis que le châtaignier était une essence calcifuge au vu des analyses suivantes:

	Sols siliceux		Sols calcaires	
	Sol %	Sous-Sol %	Sol %	Sous-Sol %
Calcaire	0,35	0,20	3,25	24,04
Potasse	0,07	0,03	0,04	0,16
Acide phosphorique	0,64	0,42	0,29	0,18
Silice, argile et oxyde de fer	90,55	92,70	83,00	46,80

Le prof. A. *Engler*³ qui a recherché quels sont les principaux

¹ *Châtin*. Le châtaignier. Bul. Soc. Botan. de France. 1870. Page 194.

² *Fliche et Grandeau*. De l'influence de la composition chimique du sol sur la végétation du châtaignier. Annales de chimie et de physique. 5^e série. T. 2. 1874.

³ *Engler*. Über Verbreitung, Standortsansprüche und Geschichte der *Castanea vesca*. Bericht der schweiz. Bot. Gesellsch. Bd. XI. Bern. 1901.

facteurs qui influent sur la répartition du châtaignier en Suisse, admet, à la suite des analyses suivantes, que la teneur en calcaire n'est pas déterminante pour la réussite de cette essence. Il importe surtout, lui semble-t-il, que la potasse soit contenue dans le sol en quantité suffisante et sous forme de combinaisons faciles à absorber par les racines, combinaisons qui se trouvent précisément dans les terrains riches en silice et en argile.

	Silice, ar- gile. oxyde de fer	Chaux	Potasse	Acide phos- phorique
	%	%	%	%
Néocomien	80	9,99	0,11	0,25
Flysch	60	21,16	0,07	0,03
Gneiss (Uri)	96	0,70	0,14	0,15
Moraine glac. alpine (Adlisberg)	92	2,72	0,08	0,09
Jurassique (Baden)	83	8,45	0,09	0,08

*Décoppet*¹ ne peut accepter, sans autre, cette conclusion du prof. Engler. Autre chose, dit-il avec Cotejean, de connaître la proportion de ces principes dans un terrain quelconque, et autre chose d'en déterminer la proportion immédiatement assimilable par les végétaux. C'est cette dernière seulement qu'il faut considérer, attendu que les matières non assimilables ne peuvent exercer aucune action physiologiques sur les plantes dans l'intérieur desquelles elles ne pénètrent pas. Or, rien n'est plus difficile que d'établir l'exacte proportion des principes assimilables. La composition chimique du sol exerce certainement une influence sur la dispersion des espèces, mais elle ne sera que très rarement le facteur principal. C'est la station et les conditions biologiques inhérentes qui constituent le facteur essentiel.

Chancerel,² à la suite d'expériences faites dans son laboratoire, écrit: „Si dans la pratique forestière, on constate que le châtaignier végète mal sur les sols contenant plus de 4 % de calcaire, la cause n'est due ni à la chaux, ni au sulfate, ni au carbonate de chaux“.

¹ *Décoppet*. Le châtaignier et sa dispersion dans la vallée du Rhône 1901. Manuscrit déposé à l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche à Berne.

² *Chancerel*. Année forestière (1910). Paris 1911. Page 84.

A Heidelberg¹ le châtaignier prospère bien sur le grès bigarré (Buntsandstein) 0,10 % de calcaire, 90 % de silice et 2,84 % de potasse, puis sur le granit avec 2,22 % de calcaire.

En résumé, l'action des sels calciques sur le châtaignier commun est discutable. Il se pourrait donc que la réussite de cette essence forestière dépende non pas de la présence du calcaire, mais de l'abondance de la potasse et d'une certaine quantité de chaleur, d'humidité et de lumière.

M. Moreillon.

Réorganisation de l'administration forestière vaudoise.

En date du 26 novembre 1924, le Grand Conseil du canton de Vaud avait décidé, pour raisons d'économie, de simplifier toute l'administration cantonale. Chaque Département était tenu de faire quelques sacrifices; dans chacun de ceux-ci, chaque „Service“ mis dans l'obligation de se restreindre.

En ce qui concerne l'administration forestière, les 20 arrondissements créés par la loi du 21 février 1918 devaient être diminués de trois et réduits à 17, étant bien entendu que cette disposition serait prise au fur et à mesure des événements et qu'on ne demanderait pas „la mise à pied“ de fonctionnaires régulièrement nommés.

Les circonstances ont permis de procéder rapidement à la réduction demandée qui est aujourd'hui un fait accompli.

En effet, M. de Luze a donné sa démission pour ouvrir un bureau de gérance, M. Gonet a pris la direction du secrétariat de l'Association forestière vaudoise, M. Dubuis a pris sa retraite pour raisons de santé, M. Hess a été nommé à l'Inspection fédérale des forêts.

Quatre vacances étaient ainsi créées au lieu des trois nécessaires pour satisfaire à la décision du législateur et, en date du 13 mars 1925, le Conseil d'Etat a pu prendre un arrêté divisant le canton en 17 arrondissements forestiers.

Les titulaires en ont été désignés comme suit:

Arrond. I. Bex.	M. J. de Kalbermatten, à Bex.
„ II. Les Ormonts.	M. A. Schlatter, à Aigle.
„ III. Aigle.	M. A. Andreae, à Aigle.

¹ *Krutina*. Lettre du 25. 2. 1925.